



Vente de produits sous licence modifiés

Par **Josef018**, le **04/05/2012 à 20:32**

Bonjour,rnrnJe suis sur le point de créer mon entreprise sous le statut d'auto-entrepreneur. Je conçois des disque dur externe avec pour boitier des cartouches de jeu vidéo Nintendo. En d'autres termes, j'achète des cartouches de jeu vidéo d'occasion chez des petits revendeurs, je les démonte, retire le jeu et le remplace par un disque dur externe. rnrnJ'aurais aimé savoir si j'ai le droit de les revendre, sur internet ou par le biais de boutiques (style bazar rétro), ou au contraire si Nintendo France peut me poursuivre pour ça.rnrnJ'espère que vous pourrez m'éclairer sur le sujet.rnrnJosef

Par **xavlaw**, le **06/05/2012 à 12:11**

A priori, vous entendez utiliser le boitier vidé de son contenu.rnrnJ'imagine que le boitier en tant que tel (format spécifique, caractéristiques, etc) doit faire l'objet d'une protection spécifique au titre des dessins et modèles.rnrnQ : conservez-vous les éléments distinctifs NINTENDO ? (nom sur la cartouche, etc)rnrnCordialement

Par **Josef018**, le **09/05/2012 à 15:18**

Désolé je viens seulement de voir votre réponse. Je vous remercie de vous intéressez à mon cas!rnrnOui je conserve le nom Nintendo sur la cartouche, et je pense d'ailleurs que la forme de la cartouche en elle même et les vis utilisées sont toutes protégées. rnrnMaintenant, le fait d'avoir acheté cette cartouche et de l'avoir modifié ne me permet-il pas de le revendre à mon compte sans autorisation préalable de Nintendo France?rnrnCordialement

Par **xavlaw**, le **09/05/2012 à 17:32**

Je crains que non.rnrnAu cas présent, le seul fait que le packaging soit protégé pourrait justifier une action à votre encontre (mais encore faut-il tomber sur vos boitiers).rnrnA voirrnrnCordialement

Par **NOSZI**, le **10/05/2012 à 18:16**

Bonsoir,rnrnSi vous laissez la marque NINTENDO, vous pourrez être poursuivi pour contrefaçon. Il vous faut absolument l'accord express et écrit de NINTENDO pour utiliser cette marque à des fins commerciales!rnrnCordialement

Par **Josef018**, le **12/05/2012 à 12:14**

Merci pour vos réponses! Je vais y réfléchir.rnrnCordialement